



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.02.2019 Bulletin 2019/09

(51) Int Cl.:
B65D 65/10 (2006.01) B65D 65/22 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **18177460.5**

(22) Date de dépôt: **13.06.2018**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Synergile SPRL**
7170 Manage (BE)

(72) Inventeur: **PAINDEVILLE, Sylvie**
7170 Manage (BE)

(74) Mandataire: **Office Kirkpatrick**
Avenue Wolfers, 32
1310 La Hulpe (BE)

(30) Priorité: **22.08.2017 BE 201705576**

(54) **NAPPE D'EMBALLAGE UNIVERSELLE**

(57) La nappe (1), pour emballer des objets d'encombrements différents, comporte un lien de fixation (5) amovible de longueur hors tout donnée entre ses deux extrémités mais de longueur effective adaptable en fonction dudit encombrement d'objet. Une des deux portions d'extrémité (6) du lien (5), de fixation du lien, est agencée pour être fixée à la nappe (1). L'autre des deux portions

d'extrémité du lien (5), libre et de fermeture d'emballage, et la face externe (2) de la nappe doivent être fixées l'une à l'autre (8,11). La portion d'extrémité de fixation (6) du lien (5) est repliée sur elle-même après passage dans un oeillet (3) ménagé dans la nappe (1) ou dans un passant rapporté (3').

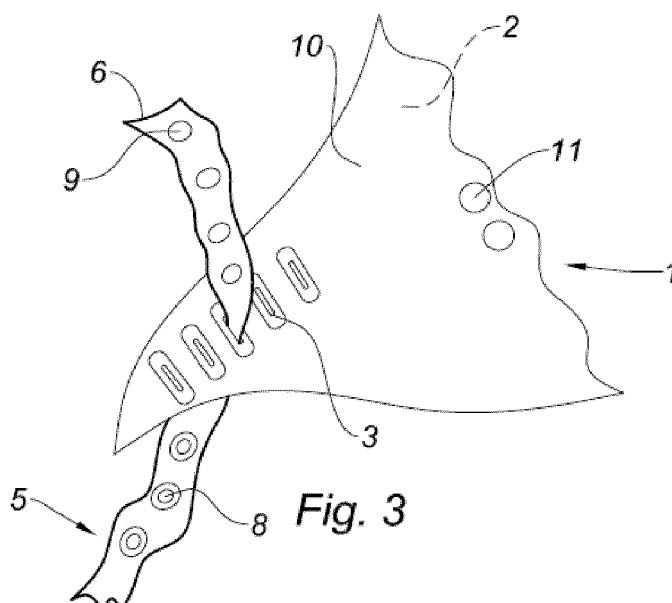


Fig. 3

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui de l'emballage, l'emballage d'objets divers et variés, de par leur forme, leur encombrement et même leur poids.

[0002] Certes, la demanderesse a surtout considéré, en se posant le problème qui est à l'origine de son invention, les « paquets-cadeaux » confectionnés notamment au moment des fêtes de Noël. En effet, de nombreux objets sont offerts à cette époque, notamment aux enfants qui, après avoir ouvert leurs paquets et donc les avoir déballés, empilent les sacs, feuilles et nappes d'emballage que les parents n'ont plus qu'à rassembler et à jeter.

[0003] La demanderesse a donc cherché une solution à un tel problème de pollution qui consisterait à proposer des emballages qui pourraient à nouveau être utilisés et, ce, naturellement pour des objets différents de ceux initialement offerts et emballés avec ces emballages.

[0004] Bref, la demanderesse a cherché une solution d'emballage universel et c'est ainsi qu'elle propose, comme invention, une nappe d'emballage universelle pour emballer des objets d'encombrements différents, comportant un lien de fixation amovible de longueur hors tout donnée entre deux extrémités, mais de longueur effective adaptable en fonction dudit encombrement d'objet, une des deux portions d'extrémité du lien, de fixation du lien, étant agencée pour être fixée à la nappe et s'étendre hors de la nappe sur une longueur effective égale ou inférieure à la longueur hors tout, l'autre des deux portions d'extrémité du lien, libre et de fermeture d'emballage, et la face externe de la nappe étant agencées pour être fixées l'une à l'autre.

[0005] On notera que la face interne de la nappe est la face sur laquelle on pose l'objet à emballer avant de procéder, comme avec une feuille d'emballage classique, au repliement des diverses parties de la nappe, la face externe étant celle qui apparaît après emballage avant fixation de la portion d'extrémité libre du lien.

[0006] On notera encore et surtout que la revendication ci-dessus comporte une caractéristique de résultat, c'est-à-dire la faculté de pouvoir emballer avec la même nappe, donc de dimensions déterminées, des objets d'encombrements ou de volumes différents, et des caractéristiques fonctionnelles permettant précisément d'atteindre ce résultat, c'est-à-dire et essentiellement, l'adaptabilité de la longueur effective du lien de fixation.

[0007] Et c'est cette caractéristique fonctionnelle qui soutient la brevetabilité de la nappe d'emballage de la présente demande.

[0008] Un autre aspect avantageux de l'invention est le fait que la nappe d'emballage de l'invention est indépendante, dans le sens où elle ne nécessite pas l'utilisation d'instruments externes tels que des ciseaux et du papier collant, qui sont requis avec une feuille d'emballage classique.

[0009] Avantageusement, ladite autre portion d'extrémité du lien et la face externe de la nappe sont agencées

pour être fixées l'une à l'autre dans l'une d'une pluralité de positions en fonction, comme la longueur effective, dudit encombrement d'objet.

[0010] Grâce à cette autre caractéristique fonctionnelle, de la pluralité de positions possibles pour la fixation de l'extrémité libre du lien de fixation assurant la fermeture de l'emballage, on accentue encore le caractère universel de la nappe d'emballage.

[0011] Dans la forme de réalisation préférée de la nappe de l'invention, la variabilité de la longueur effective du lien de fixation est obtenue par repliement sur elle-même de la portion d'extrémité du lien dite de fixation après passage dans un oeillet ou un passant, s'il n'y en a qu'un seul, ou dans l'un d'une pluralité de passants ou d'oeillets ménagés sur ou dans la nappe depuis son bord, avantageusement alignés le long d'une diagonale de la nappe si elle est rectangulaire.

[0012] Dans une autre forme de réalisation de l'invention, le lien de fixation est élastique, de sorte que sa longueur hors tout est variable pour s'adapter à l'encombrement de l'objet à emballer. L'universalité de la nappe d'emballage de l'invention est encore renforcée d'avantage dans ce mode de réalisation.

[0013] De préférence encore, l'extrémité de la portion d'extrémité de fixation du lien de fixation et le lien sont agencés pour être fixés l'un à l'autre, après repliement de la portion sur elle-même, par bouton-pression, l'extrémité comportant un disque à trou ou à bouton.

[0014] De préférence aussi, la portion d'extrémité libre du lien de fixation et la face externe de la nappe sont agencées pour être fixées l'une à l'autre par bouton-pression, la portion d'extrémité comportant un disque à trou ou à bouton.

[0015] Naturellement, d'autres moyens de fixation pourraient être envisagés, comme par exemple des rubans s'agrippant par contact l'un à l'autre, des rubans adhésifs, des rubans magnétisés, des boucles et des crochets, des boutons, des rubans à nouer, une ceinture à boucle, etc.

[0016] A la place des oeillets ménagés dans la nappe pour le repliement de la portion d'extrémité de fixation du lien de fixation, on pourrait prévoir des boucles ou d'autres moyens analogues.

[0017] De préférence, la nappe d'emballage de l'invention est constituée d'un matériau résistant, par exemple du tissu. De cette façon, on évite de déchirer l'emballage-cadeau de manière non intentionnelle, par exemple lors de son transport.

[0018] De préférence encore, la nappe de l'invention est constituée d'un matériau relativement flexible. Par matériau flexible, on entend un matériau capable de se déformer facilement, sans résistance due à sa rigidité, et capable de reprendre sa forme initiale une fois l'emballage déballé, soit, en d'autres termes, un matériau pliable et dépliable à volonté.

[0019] Dans cette forme de réalisation préférée de l'invention, il est possible d'emballer des objets de formes variées, par exemple de forme arrondie, beaucoup plus

facilement qu'avec une feuille d'emballage classique.

[0020] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante d'une forme de réalisation préférée de l'invention en référence au dessin en annexe sur lequel :

- la figure 1 est une vue de la face externe d'une première forme de réalisation de la nappe d'emballage de l'invention ;
- la figure 2 est une vue du lien de fixation ;
- la figure 3 est une vue de la face interne de la nappe de la figure 1, illustrant le mode de fixation du lien ;
- la figure 4 est une vue de la nappe de la figure 1 en situation d'emballage, vue d'un côté, illustrant l'extrémité de fixation du lien fixée à elle ;
- la figure 5 est une vue de la nappe en situation d'emballage, vue d'un côté opposé à celui de la figure 4, illustrant la portion d'extrémité libre du lien fixée à elle et
- la figure 6 est une vue de la face externe d'une deuxième forme de réalisation de la nappe de l'invention.

[0021] En référence à la figure 1, la nappe d'emballage 1 de l'invention comprend, sur sa face externe 2, ici des oeillets 3, alignés ici le long d'une diagonale de la nappe 1, et une pluralité de boutons-pression 4, répartis au centre de la nappe 1, en l'occurrence et ici de type mâle.

[0022] En référence à la figure 2, le lien de fixation 5, ici élastique, s'étend entre deux extrémités 6 et 7 sur une longueur hors tout variable du fait de son élasticité. Le lien 5 comporte des boutons-pression 8 de type femelle, répartis sur toute la longueur hors tout, et un bouton-pression 9 de type mâle, situé sur la portion d'extrémité 6.

[0023] La portion d'extrémité 6, dite de fixation du lien, est agencée pour permettre la fixation du lien 5 sur la nappe 1, par repliement sur elle-même de la portion d'extrémité 6 de fixation dans l'un des oeillets 3 de la nappe 1, comme l'illustrent les figures 3 et 4. Le bouton 9 de l'extrémité 6 du lien 5 peut alors coopérer avec l'un des boutons 8, de façon à maintenir le lien 5 associé à la nappe 1, comme illustré à la figure 4.

[0024] Une fois le lien 5 fixé à la nappe 1, le lien 5 s'étend hors du bord 13 de la nappe 1 sur une longueur effective, égale ou inférieure à la longueur hors tout, dépendant de l'oeillet 3 dans lequel on a passé le lien 5 et du bouton femelle 8 du lien 5 coopérant avec le bouton mâle 9 du lien 5. La longueur effective peut être égale à la longueur hors tout, lorsque le bouton 9 de la portion d'extrémité 6 de fixation du lien 5 coopère avec le bouton 8 le plus proche de l'extrémité 6.

[0025] Sur la figure 3, on aperçoit les têtes 11 des boutons 4, fixés sur la nappe 1 à la manière de rivets.

[0026] La portion d'extrémité 7, dite de fermeture d'emballage, est pourvue quant à elle de boutons femelles 8, capables de coopérer avec les boutons mâles 4 situés sur la face externe 2 de la nappe 1, afin de permettre la fermeture de l'emballage une fois l'objet emballé.

[0027] En référence à la figure 5, la fermeture de l'emballage est assurée par un bouton femelle 8 du lien de fixation 5, désigné bouton de fermeture 12. Le bouton de fermeture 12 est adéquatement sélectionné parmi les boutons 8 du lien 5 de façon à ce qu'il coopère fermement avec un bouton 4 de la face externe 2 de la nappe d'emballage 1, afin de maintenir l'emballage fermé de manière robuste.

[0028] Par l'expression « coopérer fermement », la demanderesse entend vouloir dire que la portion du lien de fixation 5 comprise entre l'oeillet 3, dans lequel passe le lien 5, et le bouton de fermeture 12 est tendue, sans plus d'élasticité.

[0029] Lorsque la nappe d'emballage 1 est utilisée pour emballer un objet de dimensions réduites, le lien de fixation 5 comporte des boutons 8 entre le bouton de fermeture 12 et l'extrémité de fermeture 7. Ces boutons 8 peuvent coopérer avec d'autres boutons 4 de la nappe 1, par exemple en effectuant un tour autour de l'emballage, ou en formant des boucles à des fins décoratives.

[0030] On notera que l'on a décrit ici une nappe d'emballage 1 pouvant être associée à un lien de fixation 5 par un système de boutons-pression 4, 7, 8 et d'oeillets 3. Il est évident que l'invention ne se limite pas à ces caractéristiques techniques et qu'elle s'étend également à d'autres moyens de fixation telles que des rubans adhésifs ou magnétisés, des boucles et des crochets, des bandes auto-agrippantes, des boutons, des rubans à nouer, une ceinture à boucle, etc.

[0031] En outre, dans la forme de réalisation décrite ici, les mêmes moyens de fixation sont utilisés pour la fixation du lien à la nappe et pour la fermeture de l'emballage par le même lien, à savoir des boutons-pression. On pourrait parfaitement envisager d'utiliser des moyens différents pour la fixation du lien et pour la fermeture de l'emballage par le lien.

[0032] En outre, il importe de préciser que dans la forme de réalisation de la nappe d'emballage 1 décrite ci-dessus, trois paramètres sont prévus simultanément pour assurer l'universalité de l'emballage, à savoir la variabilité de la longueur effective du lien de fixation 5, l'élasticité du lien de fixation 5 et la pluralité d'éléments de fixation 4 présents sur la face externe 2 de la nappe 1 et sur le lien pour la fermeture de la nappe 1 par le lien de fixation 5. Même si ces paramètres sont ici utilisés en combinaison, il n'est pas exclu d'envisager une nappe d'emballage qui ne présente que l'un de ces paramètres, voire deux de ces paramètres.

[0033] La demanderesse ne décrira pas ici en détail la façon dont on procède pour emballer un objet avec la nappe d'emballage de l'invention. En effet, de par son caractère universel et réutilisable, la nappe de l'invention peut être utilisée pour emballer une multitude d'objets aux dimensions très variées, et la façon de procéder à leur emballage dépend naturellement de leurs dimensions, comme c'est le cas avec une feuille d'emballage classique. L'utilisateur de la nappe de l'invention sera à même de déterminer par lui-même la façon de procéder

à l'emballage, en fonction de l'objet considéré.

[0034] On notera toutefois qu'il est préférable de placer l'objet au centre de la face interne 10 de la nappe 1 ou, en d'autres termes, sur les têtes 11 des boutons 4 de la nappe 1, afin d'assurer l'accessibilité des boutons 4 sur la face externe 2 de la nappe 1 une fois l'objet emballé pour permettre la fermeture de l'emballage.

[0035] Les différents coins de la nappe 1 sont ensuite rabattus sur l'objet les uns après les autres. L'ordre de repliement des différents coins de la nappe 1 n'est pas particulièrement crucial, pour autant que le dernier coin replié soit celui sur lequel est fixé le lien de fixation 5. Il est en effet indispensable que la portion d'extrémité de fermeture 7 du lien 5 soit accessible une fois l'emballage réalisé, afin de pouvoir coopérer avec au moins un bouton 4 de la face externe 2 de la nappe 1 pour assurer la fermeture de l'emballage.

[0036] Afin de permettre la fermeture de la nappe d'emballage 1 de l'invention, il est essentiel qu'au moins un bouton 8 du lien de fixation 5 puisse coopérer fermement avec au moins un bouton 4 de la nappe d'emballage 1.

[0037] Afin d'assurer cette ferme coopération lors de la fermeture de l'emballage, les différents coins de la nappe 1 peuvent être repliés sur eux-mêmes, éventuellement plusieurs fois, avant d'être rabattus sur l'objet, afin de s'adapter aux dimensions de l'objet.

[0038] Pour emballer des objets particulièrement petits, on peut même envisager de replier sur lui-même le coin pourvu d'oeillets 3 avant de fixer le lien de fixation 5 à la nappe 1.

[0039] On peut également envisager de faire passer la portion d'extrémité de fixation 6 du lien 5 dans plusieurs oeillets 3 avant de la replier sur elle-même.

[0040] On notera qu'on peut concevoir qu'il n'y ait qu'un seul oeillet.

[0041] On a décrit une nappe d'emballage dans laquelle on a inséré des oeillets.

[0042] En lieu et place des oeillets, et en référence à la figure 6, sur laquelle les mêmes moyens sont associés aux mêmes références, on pourrait rapporter sur sa face externe 2 des passants 3' ici cousus sur la nappe 1. Les passants et les oeillets assurent exactement la même fonction. Il peut n'y avoir qu'un seul passant ou plusieurs alignés, comme les oeillets, le long d'une diagonale de la nappe.

[0043] En ce qui concerne le lien 5, si, avec les oeillets, il s'étend des deux côtés de la nappe, avec les passants, il ne s'étend que d'un côté, ici au-dessus de la face externe 2.

[0044] Alternativement, pour emballer des objets de dimensions particulièrement faibles, on pourrait également envisager de replier la nappe d'emballage sur elle-même avant d'emballer l'objet, de façon à obtenir une nappe de dimension réduite, qui pourrait ensuite être utilisée de la même manière que la nappe non pliée.

[0045] A l'inverse, pour emballer des objets particulièrement grands, on peut envisager d'assembler plusieurs

nappes d'emballage entre elles, à l'aide de moyens de fixation prévus à cet effet sur les côtés des nappes, et en assemblant alors plusieurs liens de fixation entre eux.

Revendications

1. Nappe d'emballage universelle (1) pour emballer des objets d'encombrements différents, comportant

- un lien de fixation (5) amovible de longueur hors tout donnée entre deux extrémités (6, 7), mais de longueur effective adaptable en fonction dudit encombrement d'objet,

◦ une des deux portions d'extrémité (6) du lien (5), de fixation du lien, étant agencée pour être fixée à la nappe (1) et s'étendre hors de la nappe (1) sur une longueur effective égale ou inférieure à la longueur hors tout,

◦ l'autre des deux portions d'extrémité (7) du lien (5), libre et de fermeture d'emballage, et la face externe (2) de la nappe étant agencées pour être fixées l'une à l'autre.

2. Nappe d'emballage (1) selon la revendication 1 dans laquelle la portion d'extrémité (7) libre et de fermeture d'emballage du lien (5) et la face externe (2) de la nappe sont agencées pour être fixées l'une à l'autre dans l'une d'une pluralité de positions en fonction, comme la longueur effective, dudit encombrement d'objet.

3. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 et 2, dans laquelle le lien de fixation (5) est élastique.

4. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 3, dans laquelle la face externe (2) de la nappe (1) comprend des moyens de fixation (4) pour la fermeture de l'emballage.

5. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 4, dans laquelle la portion d'extrémité de fixation (6) du lien (5) est repliée sur elle-même après passage dans au moins un oeillet (3) ménagé dans la nappe (1).

6. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 4, dans laquelle la portion d'extrémité de fixation (6) du lien (5) est repliée sur elle-même après passage dans au moins un passant (3') rapporté sur la nappe (1).

7. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 6, dans laquelle la fixation du lien (5) à la nappe (1) est assurée par l'un des moyens de fixation

(4, 7, 8) du groupe comprenant des boutons-pression, un ruban à nouer et une ceinture à boucle.

8. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 7, dans laquelle la fermeture d'emballage est assurée par l'un des moyens de fixation (4, 7, 8) du groupe comprenant les boutons-pression, le ruban à nouer et la ceinture à boucle. 5
9. Nappe d'emballage (1) selon l'une des revendications 1 à 8, dans laquelle la nappe (1) est en un matériau résistant et flexible. 10

15

20

25

30

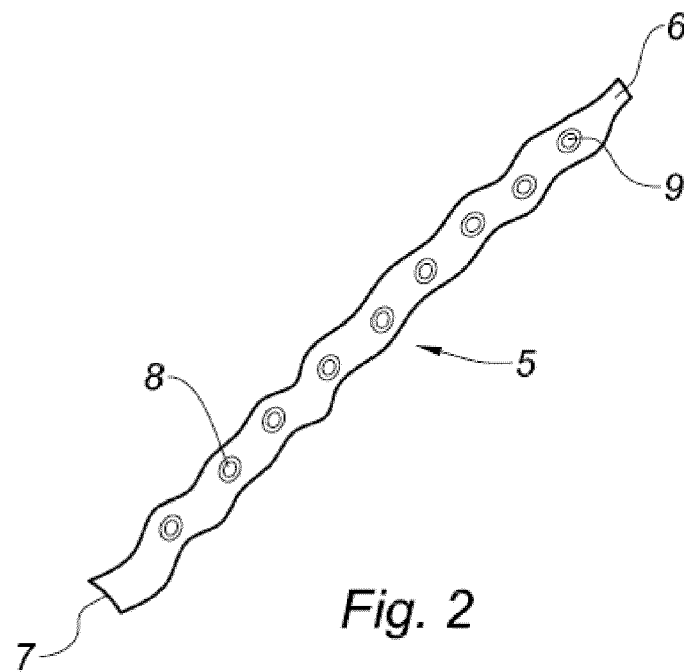
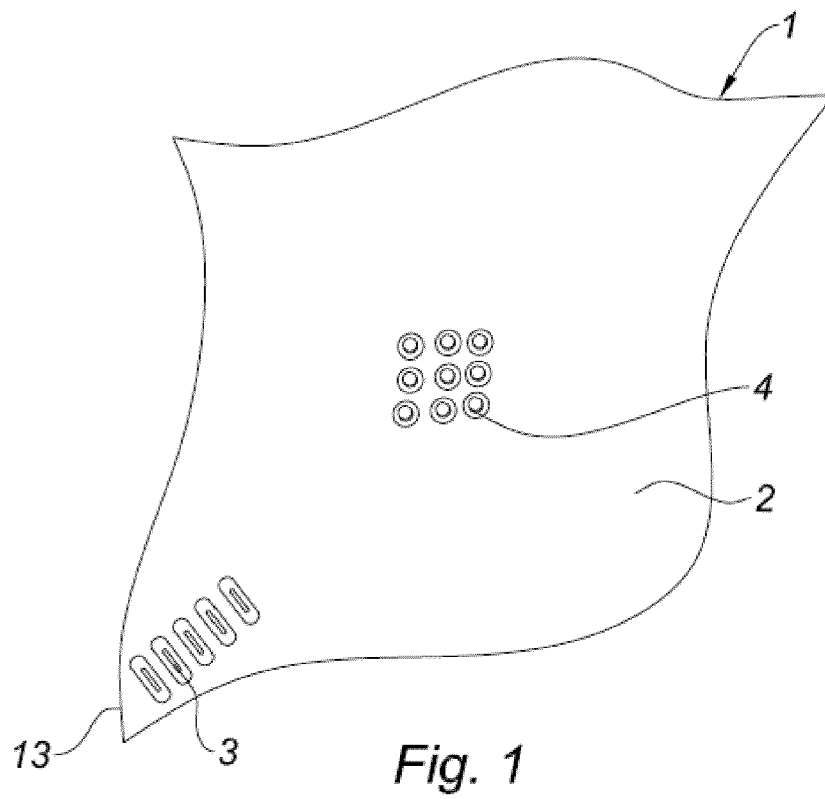
35

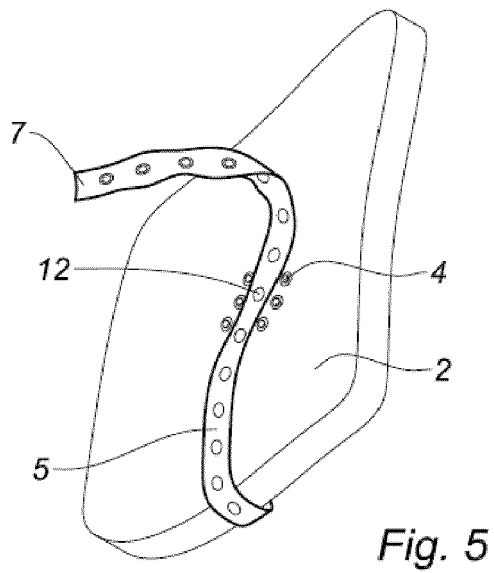
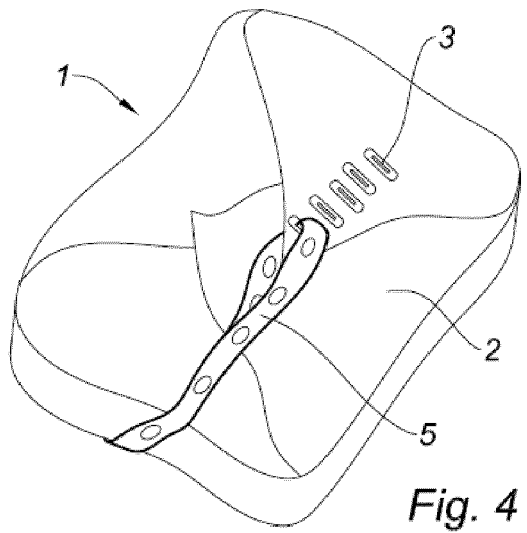
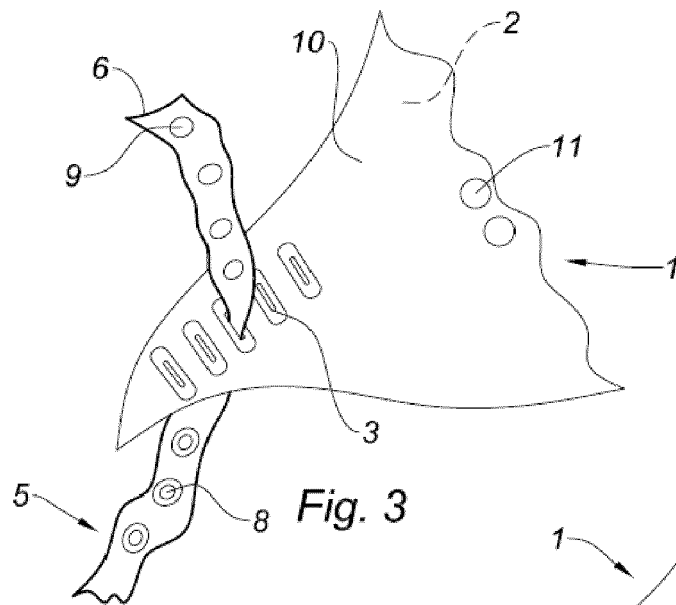
40

45

50

55





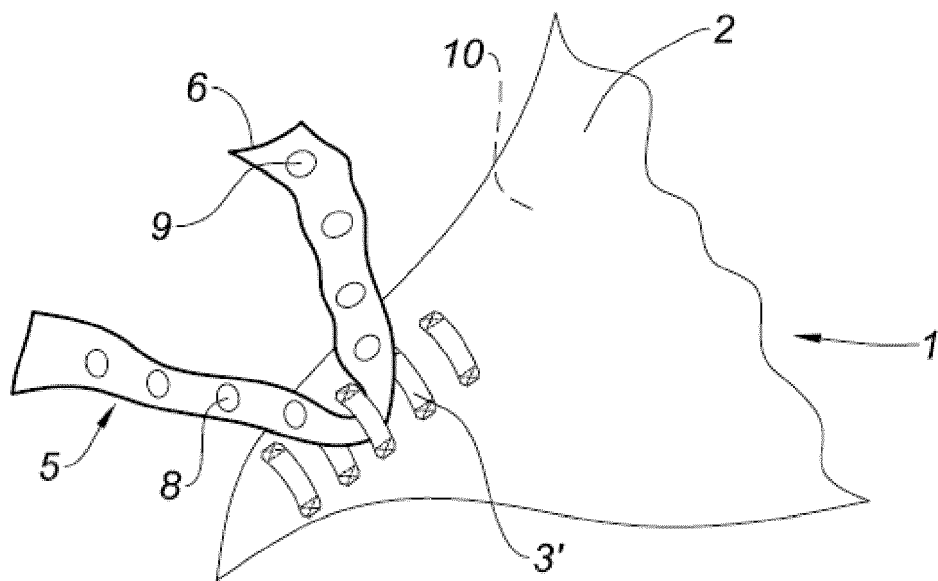


Fig. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 18 17 7460

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	GB 2 456 490 A (WELENSKY JOSHUA MICHAEL [GB]) 22 juillet 2009 (2009-07-22) * page 1; figures 3, 4 *	1-4,7-9	INV. B65D65/10 B65D65/22
A	US 1 123 609 A (SPESHA JOSEPH [US]) 5 janvier 1915 (1915-01-05) * page 1, ligne 26 - ligne 44 * * page 1, ligne 68 - ligne 70 * * page 1, ligne 77 - ligne 94 * * figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D B65F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20 décembre 2018	Bridault, Alain
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 18 17 7460

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de
recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.
20-12-2018

10	Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
	GB 2456490 A	22-07-2009	AUCUN	
15	US 1123609 A	05-01-1915	AUCUN	
20				
25				
30				
35				
40				
45				
50				
55				

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82